

Projet éolien

« Nord Haute-Saône »

Lettre d'information n°1 – Décembre 2017

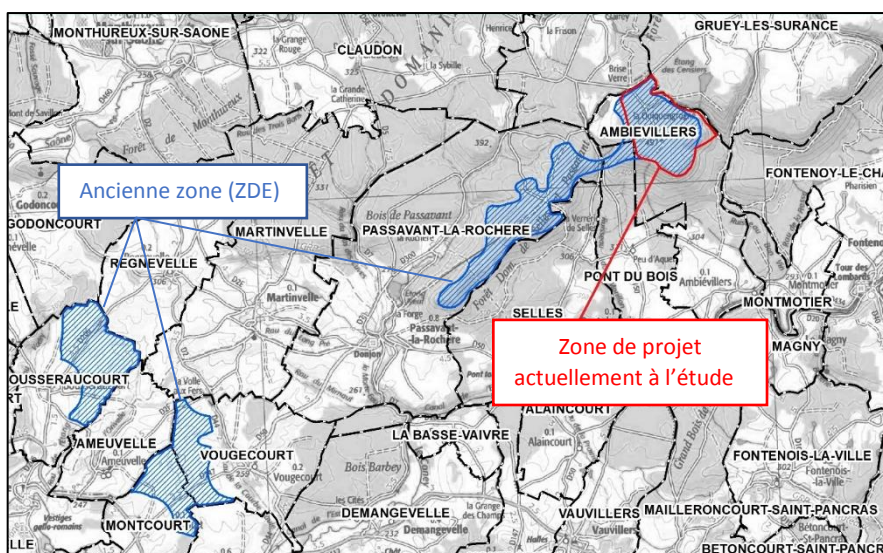


LE MOT DES ELUS

Madame, Monsieur,

Notre système énergétique français manque cruellement d'électricité issue d'énergies renouvelables. La commune d'Ambiéwillers, avec le soutien de la communauté de communes de la Haute-Comté, s'est engagée dans une démarche de développement d'un projet éolien. Nous sommes convaincus de l'intérêt général d'un tel projet, et nous souhaitons **vous associer à ce projet ambitieux**.

Comme l'expliquait un article paru dans l'Est Républicain le 21 octobre 2017, nous avons confié à la société Opale Energies Naturelles la mission de relancer la démarche éolienne sur le territoire de la commune. Des études de faisabilité avaient été initiées début 2010, mais le développement du projet avait été bloqué pour tenir compte des contraintes d'altitude et de sécurité de l'aviation militaire. Aujourd'hui, l'assouplissement de ces contraintes par le Ministère de la Défense nous permet d'envisager un nouveau projet, qui prend place à l'extrémité Est de la Zone de Développement Eolien (ZDE) étudiée antérieurement (cf. image : ancien projet en bleu / nouveau projet en rouge).



Pour que le parc éolien constitue un véritable **projet de territoire**, la commune d'Ambiéwillers et la communauté de communes de la Haute-Comté font partie du comité de pilotage de l'opération : elles sont régulièrement informées de l'avancement des études techniques et environnementales en cours, et **participent pleinement aux décisions liées au projet**.

La volonté de la commune et de la communauté de communes est d'informer les habitants sur chaque étape du projet. Dans cet esprit, **des visites seront organisées au printemps 2018** sur les emplacements envisagés pour les éoliennes. Ce sera l'occasion pour chacun de rentrer dans le détail de ce projet aux enjeux multiples. Fin 2018, le projet sera plus avancé, et fera l'objet d'une **phase de concertation** avant le dépôt auprès de l'administration du dossier de Demande d'Autorisation.

En attendant la belle saison, nous vous invitons d'ores-et-déjà à prendre connaissance des premiers éléments du projet grâce au document que vous avez entre les mains.



Christian Roux
Maire d'Ambiéwillers



Alain Grillot
Vice-Président de la communauté de communes de la Haute-Comté, en charge du développement durable

L'AVANCEMENT DU PROJET

A ce jour, l'implantation des éoliennes n'est pas définie, et le nombre précis de machines reste encore à déterminer. Pour le moment, la société Opale Energies Naturelles réalise les études techniques et environnementales qui permettent d'avoir une bonne connaissance de la zone de projet.

Ces études permettront dans un deuxième temps de positionner les machines :

- En choisissant les zones où les **enjeux environnementaux** sont les plus faibles (oiseaux, chauves-souris, milieux naturels)
- En respectant les **contraintes réglementaires** (distances aux habitations, niveaux acoustiques à ne pas dépasser)
- En s'adaptant aux **contraintes techniques** (respect du plafond bas de vol de l'aviation militaire, distance au radar militaire de Luxeuil)
- En optimisant la **ressource de vent** (recherche des points hauts, écartement suffisant entre les machines pour éviter l'effet de sillage)

Déjà
réalisé en
2017

- Un **mât de mesure du vent** (voir photo à droite) a été installé en octobre 2017 à la Quiquengrogne, sur des terrains privés. Il permet de mesurer précisément la force et la direction du vent, et de positionner en altitude des enregistreurs d'ultra-sons qui permettent d'identifier la présence de chauves-souris.
- Mise à jour des études environnementales concernant les **oiseaux** et les **milieux naturels**. Ces études se déroulent sur une année pleine pour permettre la prise en compte d'un cycle biologique complet.



Prévu en
2018

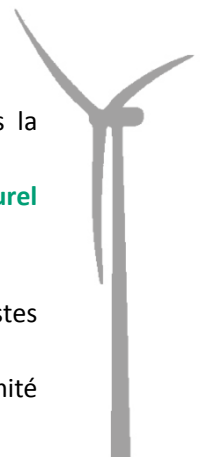
- **Etude acoustique** (enregistrement des niveaux de bruit actuels du village, et modélisation informatique du bruit des éoliennes).
- Etudes naturalistes concernant les **chauves-souris**, au sol et en altitude (avril à octobre).
- Définition de l'implantation des machines : **piquetage** des emprises, et expertise localisée des **peuplements forestiers**.
- Phase de **concertation avec la population** qui pourra donner son avis.
- Rédaction du dossier de Demande d'Autorisation et dépôt auprès des Services de l'Etat.

Et
ensuite...

- **Instruction** du dossier par l'Etat (environ 1 an) avec organisation d'une **enquête publique** (1 mois) par la préfecture de la Haute-Saône. L'enquête publique concerne les communes présentes dans un rayon de 6 km autour du projet. La population pourra s'exprimer de donner son avis
- Décision des services de l'Etat et signature de **l'arrêté préfectoral** par le Préfet de la Haute-Saône.

LES ATOUTS DU PROJET

- Un **secteur éloigné du centre des villages** (de 2 à 4 km environ de Pont du Bois, d'Ambiéwillers, d'Hennezel ou encore de Gruey les Surance).
- Les habitations isolées seraient situées, au plus proche, à une distance comprise entre 800 et 1000 m des premières éoliennes potentielles.
- Des **retombées économiques importantes** pour la commune et la communauté de communes de la Haute-Comté (environ 6000€ à 7000€/MW/an).
- Des **vues très limitées** sur le projet depuis la vallée de la Saône.
- Un secteur **en dehors de tout milieu naturel inventorié et protégé**.
- Un gisement éolien prometteur.
- Un **projet accessible** par des chemins et pistes forestières existantes.
- Des solutions de raccordement à proximité (Darney et Bains les Bains).



LES CHIFFRES DU PROJET

Avec une base de 6 éoliennes, le parc éolien « Nord Haute-Saône » représenterait :

Le parc en projet pourrait comprendre **entre 6 et 8 éoliennes**.
La hauteur des machines (en bout de pale) serait limitée à **150 m**.



Une installation de **15 MW**

Une production annuelle de **31,5 millions de kWh**

Soit la consommation domestique annuelle de



15 000 personnes

Source : CRE – Observatoire des marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel
Consommation résidentielle 2016 : 150,1 TWh sur 32 078 000 sites, soit 4679 kWh/an par foyer
INSEE : 2,3 personnes par foyer en 2015 -> consommation moyenne : 2034 kWh/an/personne



15 750 tonnes de CO₂ évitées¹



l'équivalent des émissions annuelles de

10 335 véhicules²



Source ¹ : ADEME, filière éolienne française : bilan, prospective et stratégie – synthèse, sept 2017 (Chaque kWh éolien produit a permis d'éviter de l'ordre de 500 à 600 gCO₂éq)
Source ² : ADEME – Chiffres-clés 2014 Climat, air et énergie
Kilométrage annuel moyen : 12 700 km/an – émissions CO₂ : 120 g/km (objectif 2020)

LA VIE AUPRES DES EOLIENNES : TEMOIGNAGE, JUIN 2017 :

« En 2007, 6 éoliennes de 125 m de haut ont été installées sur notre commune : 3 sur du terrain public en forêt et 3 en terrain privé. Ces éoliennes tournent sur notre territoire depuis 10 ans. Leur aménagement a tout d'abord permis d'améliorer la desserte forestière de nos forêts. Nos grumes ont pris de la valeur. **Les finances de la commune bien sûr se portent mieux**, et nous avons des facilités pour porter de nouveaux projets, investir, emprunter sans faire peser sur les foyers une fiscalité trop lourde. En termes de cadre de vie, nous nous sommes très vite habitués à la présence des éoliennes dans le paysage. Le bruit ne nous gêne pas, il ne parvient que très rarement jusqu'au village. **Notre village est dynamique, il fait bon y vivre**. Au recensement de 2005, nous étions 204 habitants et à celui de 2014, nous sommes 246 habitants. L'immobilier se porte bien, comme ailleurs. En 2016, 3 maisons se sont vendues. **Nous avons créé un lotissement** de 4 maisons avec vue directe sur les éoliennes en 2014. Je ne connais aucun témoignage de gens de la commune se plaignant de troubles pour sa santé qui serait lié aux éoliennes. Les chasseurs de la commune ne se plaignent pas des éoliennes. Cette année, nous déposons un nouveau dossier pour **installer 2 nouvelles éoliennes** de 180 m, pour participer à la transition énergétique et développer encore les ressources pour notre commune. »

Paul SANDOZ

Maire de Valonne depuis 2001



Vue depuis le village de Valonne sur le parc éolien du Lomont constitué de 15 éoliennes, dont 6 sur le territoire de Valonne

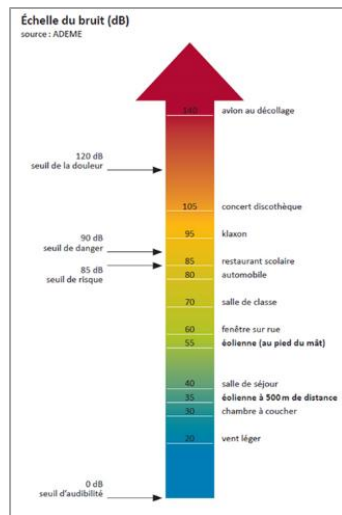
QUELQUES REPONSES A VOS INTERROGATIONS SUR L'ÉOLIEN

L'intermittence du vent est-elle un problème ?

Le vent et la production d'électricité éolienne sont variables mais prévisibles. Le gestionnaire de réseau a développé un dispositif pour anticiper la production éolienne et photovoltaïque plusieurs jours à l'avance, pour l'intégrer à l'équilibre offre-demande en électricité. L'éolien doit s'inscrire dans un mix énergétique limitant la production d'énergies fossiles.

Les éoliennes sont-elles bruyantes ?

Les éoliennes récentes sont peu bruyantes. Au niveau mondial, la France dispose pour les riverains de l'un des cadres réglementaires les plus protecteurs. La réglementation exige qu'une étude acoustique complète soit menée durant le développement d'un projet au niveau des habitations les plus proches. Sur les infrasons, l'Etat français (via son agence ANSES) a publié une étude le 30 mars 2017 concluant sur l'absence d'impact des éoliennes sur la santé humaine. (www.anses.fr)



Les éoliennes ont-elles un impact sur le prix de l'immobilier ?

Des études françaises montrent que les éoliennes n'ont pas d'impact mesurable sur le prix de vente des maisons. Le parc éolien du Lomont, mis en service en 2007 au sud-est de Montbéliard (Doubs), n'a pas eu d'impact sur la valeur du marché immobilier de Vyt-lès-Belvoir et Valonne, les communes les plus proches. En revanche, les élus locaux ont réussi à diminuer la taxe d'habitation de Vyt-lès-Belvoir grâce aux retombées fiscales du parc éolien.

Quelle est la durée de vie d'un parc éolien ?

L'exploitation d'un parc éolien est prévue pour durer 30 ans selon les termes du bail emphytéotique. Au terme des 30 années, soit le bail est reconduit pour 15 années, soit le parc est démantelé. Les éoliennes font l'objet d'une maintenance régulière et certaines pièces peuvent être changées plusieurs fois pendant la durée du bail. En France, il n'existe pas encore de chantier de démantèlement car les premiers parcs éoliens ont été installés dans les années 2000. En Allemagne, les parcs les plus anciens font l'objet d'un démantèlement ou d'un « repowering », c'est-à-dire le remplacement des anciens modèles éoliennes par des éoliennes plus modernes et plus efficaces.

Comment se passe le démantèlement et qui le finance ?

L'exploitant du parc éolien a l'obligation de démanteler son installation et de remettre en état le site au terme de l'exploitation (article L.553-3 du Code de l'Environnement). Il s'agit de démonter l'éolienne, d'aser la fondation et de restituer la terre permettant de restaurer la destination initiale des sols (épaisseur d'1 m en culture, 2 m en forêt). Les accès créés pour le parc éolien seront également remplacés par de la terre, sauf si le propriétaire du terrain souhaite les conserver.

Le démantèlement est financé même en cas de défaillance de la société d'exploitation : l'exploitant a l'obligation d'immobiliser des garanties financières (54 000 €/éolienne - valeur 2015) dès les premières années de l'exploitation (arrêté du 6 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 et qui fixe le montant des garanties financières, leur formule d'actualisation et les modalités de la remise en état du site après exploitation). Pour information, le coût de déconstruction d'une éolienne a été estimé à moins de 50 000€/éolienne par les constructeurs d'éoliennes en incluant la revente des matériaux recyclés.



Eolien 2017

- 300 MW obtenus dont :
 - 135 MW en exploitation
 - 65 MW en construction
- 260 MW en instruction et développement



Méthanisation agricole 2017

- 2 projets en exploitation
- 6 projets en construction
- 12 projets en développement

Qui sommes-nous ?

OPALE-EN, basé à Fontain dans le Doubs, est un acteur reconnu dans le développement de projets éoliens et de méthanisation agricole (biogaz), notamment en Bourgogne-Franche-Comté. En 2017, les 30 personnes de l'équipe offrent une grande diversité d'expériences et de compétences et mobilisent leurs savoir-faire dans un but commun : développer des projets avec le souci de l'excellence et du respect des territoires. Aujourd'hui, ce sont plus de 50 collectivités qui font confiance à OPAL-EN pour la conduite de projets d'énergies renouvelables. OPAL-EN développe des projets pour le compte de tiers et pour son propre compte. Le projet éolien « Nord Haute-Saône » est développé par OPAL-EN pour le compte de VELOCITA ENERGIES.

Notre métier

Le rôle d'OPAL-EN est de prendre en considération, en amont des projets, les contraintes de construction et d'exploitation, les enjeux environnementaux et paysagers, les problématiques techniques et économiques et l'acceptation sociale par les populations, afin de proposer un projet de moindre impact en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire.

Pour en savoir plus : www.opale-en.com - Pour nous écrire : bonjour@opale-en.com